



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 02/2022

Plan de mobilité

Motion du groupe PLR-ICD « Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux »

Etat des lieux de mise en œuvre



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Rappel de la motion

Lors de la séance du Conseil communal du 15 mars 2021, le Conseil communal a transmis à la Municipalité la motion du groupe PLR-ICD « Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux » (cf. annexe).

Lors des débats, la Municipalité avait averti que la mise en œuvre d'une proposition aussi ambitieuse prendrait du temps et serait certainement impossible dans le délai légal d'une année, ce qui n'a pas été contesté par le Conseil communal.

Rappel du préavis 19/2015

Le 4 décembre 2015, le Conseil communal avait adopté le préavis 19/2015 accordant un crédit d'étude pour la réalisation d'un plan directeur communal de la mobilité. Suite à un appel d'offre en 2016, la Municipalité d'alors avait attribué le mandat au bureau Transitec. Confrontée à un rendu très insatisfaisant, contenant surtout des généralités sans intérêt, la Municipalité a, dès le début de la législature en cours, décidé de ne pas poursuivre cette démarche avec ce bureau spécialisé, d'utiliser les fonds restants à meilleur escient et de donner la priorité à l'établissement d'une planification de la mobilité pragmatique et axée sur les besoins réels des habitantes et habitants de la commune.

Lien avec le programme de législature

Dans son programme de législature 2021-2026, la Municipalité souhaite, dans le cadre de son Engagement pour le climat et l'environnement, « développer la mobilité douce » et « diminuer les nuisances dues au trafic ». Ainsi, la Municipalité souhaite s'engager en faveur du développement des transports publics sur tout le territoire communal, de la mobilité piétonne, de veiller à ce qu'elle soit sûre pour toutes et tous (y compris les seniors et les personnes à mobilité réduite) et, autant que faire se peut, de la mobilité cycliste. Une planification de la mobilité telle que souhaitée par le Conseil communal est une étape indispensable de la réalisation de ces mesures. Il faut ajouter que ces mesures sont aussi une contribution à la lutte contre le changement climatique.

Les réactions qu'a suscité le refus du préavis 03/2021 (trottoir de la route du Signal) et le nombre croissant de plaintes face à la croissance du trafic motorisé, notamment sur la Corniche, montrent que la population est sensible à ces problématiques et attend des autorités qu'elles s'y attèlent.



Démarches entreprises par la Municipalité

Dès la fin de l'année 2020, la Municipalité a constaté qu'elle ne disposait pas des ressources nécessaires au sein de l'administration communale pour mener à bien une politique cohérente et complète en matière de mobilité. Un groupe de travail interne composé de Evelyne Marendaz-Guignet (alors en charge de la mobilité), Jean-Paul Demierre (police et circulation), Jean Christophe Schwaab (routes) et Pascal Favey (chef du service des infrastructures) a alors proposé d'engager un ou une déléguée à la mobilité, comme l'a par exemple fait la Ville de Lutry. Un cahier des charges a été établi et des recherches ont alors commencé pour trouver la personne idoine. Rapidement, la Municipalité a constaté que les personnes susceptibles de mener à bien ces tâches aux conditions souhaitées n'étaient pas nombreuses. Des négociations ont alors été engagées avec une autre commune, dans le but de se « partager » un tel poste. Le changement de législature (et des titulaires des dicastères dans les deux communes) les a fait hélas traîner en longueur et elles n'ont finalement pas abouti. Le groupe de travail, désormais composé de Jean-Paul Demierre, Pascal Favey et Jean Christophe Schwaab (qui a repris la mobilité dès le 1.7.2021) a alors profité d'une opportunité pour proposer à la Municipalité d'engager (sur mandat) un urbaniste spécialisé (M. Brogginini du bureau Altermobil sàrl à Versoix). M. Brogginini apporte une expérience pointue dans les domaines ciblés, dans des communes de tailles diverses. Il n'habite certes pas la région, mais lui a montré un très grand intérêt et en a rapidement saisi les enjeux.

Le cahier des charges prévoit notamment :

- Analyse de l'offre actuelle en mobilité piétonne, priorisation des itinéraires à aménager
- Analyse des points noirs en matière de sécurité routière
- Planification cohérente des limitations de vitesse et de modération du trafic (pendulaire et touristique)
- Planification du réseau cycliste
- Planification de l'offre pour la mobilité électrique

Il contient des objectifs réalistes, pragmatiques et concrets et a été conçu pour permettre au chef du service des infrastructures de surveiller plus étroitement le travail du mandataire. Le rendu exigé a notamment été précisément défini. Ce mandat sera financé par le solde du crédit d'étude voté dans le préavis 19/2015 et le budget courant (postes consacrés aux études et honoraires). La Municipalité n'exclut toutefois pas de demander d'autres moyens au Conseil communal pour compléter notre planification en matière de mobilité, notamment pour préciser les problématiques des personnes à mobilité réduite, plus particulièrement des seniors.

Enfin, la Municipalité n'a pas attendu le résultat de la planification de la mobilité en cours d'élaboration pour avancer sur des projets en faveur de la mobilité douce et des réductions des nuisances dues au trafic déjà bien avancés, comme la réalisation de l'interface de transports publics de Pra Grana, le développement de zones 30 à Aran, Cully, Epesses, Riex, Villette ainsi que d'aménagements pour la sécurité des piétons (trottoirs franchissables) dans des zones particulièrement fréquentées, notamment par



des enfants, comme Epesses et Riex. Plusieurs de ces projets feront l'objet de préavis qui seront prochainement présentés au Conseil communal.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 janvier 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Annexe : Motion du groupe PLR-ICD « Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux »

Motion au nom du Groupe PLR et Indépendants de centre droite :

Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux

La commune de Bourg-en-Lavaux, de par sa topographie, nous incite à ne pas opposer les différents modes de transports et approches de la mobilité. Un réseau cohérent doit être promu en garantissant les liaisons entre villages et communes avoisinantes.

De par son caractère éminemment touristique, notre commune accueille, en particulier, un grand nombre de piétons et des cyclistes.

C'est donc l'ensemble de ces éléments qu'il y a lieu de considérer lors de l'étude de projets tels qu'aménagements de trottoirs, réfection de routes, passages piétons, pistes cyclables, etc.

Par la présente motion, nous demandons à la Municipalité de présenter au Conseil Communal, dans un délai raisonnable et dans le respect du règlement du Conseil Communal, une étude globale du réseau tant routier que piéton, cyclable et considérant les connexions avec les gares CFF et les ports CGN. L'étude devrait couvrir l'état existant du réseau, les travaux qui devraient être effectués et les infrastructures à prévoir selon de critères de priorités objectifs, tout en étudiant des voies et possibilités alternatives (propositions de diverses variantes); des estimations financières doivent également être mentionnées.

Ainsi, le Conseil Communal pourra prendre des décisions efficaces, en ayant connaissance de la globalité de la situation et selon un plan d'investissement raisonnable.

Date :

Signatures :